

# REGLEMENT INTERIEUR TENNIS CLUB DE CHATEAU GOMBERT

L'année sportive débute le 16 Août

**L'accès aux infrastructures est strictement réservé aux membres à jour de leur cotisation, aux élèves de l'Ecole de tennis enfants et adultes en cours collectifs.**

A l'inscription :

Vous êtes invités à créer votre compte TEN'UP

pour y déposer :

Votre photo

Certificat médical valide pour l'année (mention tennis en compétition ou loisir) ou remplir le questionnaire de santé

Paiement de la cotisation annuelle et de la licence

- Moyens de paiement acceptés : chèques, espèces, chèques vacances, coupons sport, carte « Jeune »

*La carte « Collégien de Provence » devient « Carte Jeune » destinée :*

*Aux collégiens (tranche des 11-15 ans)*

(à présenter durant le 1<sup>er</sup> trimestre, date limite 31 Décembre)

Que ce soit à titre sportif (carnets de tickets, cours, entraînements, compétitions individuelles ou collectives) ou loisir, la licence auprès de la FFT est obligatoire.

La licence couvre l'adhérent lors d'un accident au cours ou à l'occasion de la pratique du tennis (y compris lors de déplacements, animations, pour le compte du club).

## REGLEMENT GENERAL

**Sont considérés « membres du club » les personnes licenciées au TC Châto.**

**Les joueurs ayant fait le choix d'acquérir uniquement des carnets de tickets hors licence doivent être assurés individuellement pour leur pratique sportive.**

Une tenue correcte est exigée (torse nu interdit) ainsi que le port de chaussures exclusivement dédiées au tennis.

Il est recommandé de ne pas laisser les enfants sans surveillance sur les courts.

Les joueurs sont priés de laisser le court propre (pas de déchet, masques, chewing-gum, bouteilles, boîtes de balles....)

Vous êtes invités à respecter les espaces non fumeurs.

Pas d'animaux domestiques sur les courts (merci de ramasser les excréments de vos animaux)

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans l'enceinte du club.

## ECOLE DE TENNIS ADULTES ET ENFANTS

Les enfants et adultes de l'école de tennis sont tous licenciés et donc à jour de leur cotisation annuelle en intégralité (possibilité de régler en 3 fois).

La cotisation annuelle est calculée sur la base de 27 séances minimum pour l'année.

Aucune annulation ni remboursement de cotisation ne sera acceptée au-delà du 1er octobre sans présentation d'un certificat médical.

L'inscription de l'enfant à L'école de tennis entraîne l'autorisation parentale pour les déplacements occasionnés par cette activité.

Avant de déposer leurs enfants au club, les parents doivent s'assurer qu'il y a bien un responsable pour les accueillir.

Les enfants restent sous l'entière responsabilité des parents en dehors de l'heure de cours ou les enfants sont sous la responsabilité du moniteur.

Il est demandé aux parents d'avertir le club en cas d'absence temporaire ou prolongée.

Le club se réserve le droit après avis du Comité Directeur d'exclure temporairement ou définitivement sans remboursement de la cotisation, toute personne qui serait à l'origine de trouble grave.

Jusqu'à l'âge de 12 ans, les enfants inscrits à l'école de tennis peuvent jouer en dehors des heures de cours.

## CAS PARTICULIERS

Certaines journées sont réservées aux écoles de tennis, merci de ne pas occuper les courts pendant ces créneaux horaires.

## COMPETITIONS

Le club propose des cours de tennis pour les enfants et adultes pratiquant le tennis en compétition. L'inscription se fait en même temps que l'adhésion lors des journées programmées sur sélection.

Aucune licence de sera délivrée en l'absence de paiement.

Pour les compétiteurs, le certificat devra établir une absence de non contre-indication à la pratique du tennis en compétition. (Document disponible sur le site du club)

## RESERVATIONS

La réservation d'un court se fait via l'application BALLE JAUNE.

A partir du Lundi après-midi : pour jouer de mardi à jeudi

A partir de jeudi après-midi : pour jouer de vendredi à lundi

**Le nom de tous les joueurs présents sur le terrain doit être communiqué au moment de la réservation.**

La location horaire est possible pour les non adhérents en s'adressant à la buvette et à condition de s'acquitter du montant de la location du court.

Un court peut être réservé pour 1 heure en simple, pour deux heures consécutives en double. Il n'est pas possible de réserver une deuxième tranche horaire avant d'avoir joué son heure réservée.

Les adhérents n'ayant pas encore joué sont prioritaires par rapport à ceux qui ont déjà obtenu un créneau horaire.

Pour les enfants de l'école de tennis ayant accès aux terrains, présence d'un adulte souhaitée

Il est conseillé aux joueurs d'arriver 5 minutes en avance. Tout retard de plus de 10 minutes annule la réservation.

## CARNET DE TICKETS :

Vous êtes membres du club et vous souhaitez inviter un ou plusieurs joueurs non licenciés au TC Châto, nous pouvons ajouter des tickets à votre abonnement.

Les carnets de tickets sont en vente pour les joueurs occasionnels avec licence

1 ticket par personne et par créneau d'une heure (réservation via balle jaune)

## DROIT A L'IMAGE

Le club de tennis peut être amené à photographier ou filmer ses membres dans le cadre de sa communication (site du club).

N'oubliez pas de notifier votre acceptation sur votre compte Ten'up

## COMMUNICATION

La communication aux divers événements se fait essentiellement par mail, voix d'affichage et sur le site du club (possibilité de s'inscrire à la newsletter directement depuis la page d'accueil du site). Certaines informations sont relayés sur le compte « Facebook »

Merci de signaler tout changement de coordonnées : adresse, téléphone, mail...

Il est rappelé que la courtoisie, le bon sens et le respect du règlement doit permettre de régler les litiges pouvant survenir entre membres du club. Tout joueur ne respectant pas le présent règlement peut se voir interdire l'accès au club sur décision du Comité Directeur.

Tous signes d'appartenance politique ou religieuse ne sont pas autorisés dans l'enceinte du club qui est un lieu de neutralité.

LES REGLES DE RESPECT MUTUEL ET DE POLITESSE ENVERS CHAQUE MEMBRE DU CLUB, SES BENEVOLES ET RESPONSABLES SONT NOTRE ABSOLUE PRIORITE.